

Vers une agriculture respectueuse des zones humides

Dossier de la rédaction de H2o
February 2011

Salon International de l'Agriculture

Signature d'une convention pour le développement d'une agriculture respectueuse des zones humides

Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et Guy Vasseur, président de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture - APCA, ont signé, au Salon de l'Agriculture, une convention pour l'élaboration de programmes d'action territoriaux en faveur des zones humides.

Prairies humides, marais, tourbières, mangroves, estuaires, lacs artificiels, étangs et zones littorales : toutes ces zones ont un pouvoir d'épuration important, filtrent les pollutions, réduisent l'érosion, contribuent au renouvellement des nappes phréatiques, stockent naturellement le carbone, protègent des crues et des sécheresses. Les zones humides, naturellement fragiles, sont pourtant parmi les milieux les plus dégradés et les plus menacés. L'objectif de la convention est d'inviter les acteurs du monde agricole à développer, sur la base du volontariat, des solutions pour concilier développement de pratiques agricoles économiquement viables et sauvegarde des zones humides. Les pratiques agricoles traditionnelles en zone humide, comme le pâturage avec une faible densité d'animaux à l'hectare, représentent en effet souvent la solution la plus efficace économiquement pour la gestion de ces milieux. "Le maintien et la gestion durable des zones humides, tant au regard de la ressource en eau que de la biodiversité, est un enjeu de développement agricole. Cette signature amorce une avancée majeure en matière de préservation et de restauration des zones humides et contribue au développement d'une agriculture durable", a expliqué la ministre.

Entre 2011 et 2013, l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture :

- identifiera 24 territoires pilotes pour tester la mise en place de solutions pour la préservation de ces territoires ;
- mobilisera, animera et accompagnera les Chambres d'agriculture volontaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'action territoriaux sur les sites retenus ;
- réalisera une synthèse nationale de ces différents programmes d'action territoriaux accompagnés de recommandations.

Ce programme fera l'objet d'une subvention de 150 000 euros sur 3 ans du ministre en charge de l'Écologie. En 2011, la mise en place de 12 programmes d'action territoriaux sera en outre appuyée par les agences de l'eau Artois-Picardie, Loire-Bretagne et Seine-Normandie.

Cependant que près de 67 % des zones humides ont disparu dans le monde depuis le début du 20^{ème} siècle, il y a en France 3 millions d'hectares de zones humides. La survie de 50 % des oiseaux dépend de ces aires, de même que celle de 30 % des espèces végétales remarquables et menacées. 60 % de la superficie des zones humides les plus connues sont couvertes par le réseau Natura 2000 et 4 % par des protections nationales. 36 zones humides sont inscrites sur la liste des zones humides d'importance internationales RAMSAR en métropole et en outre mer. Le Grenelle Environnement prévoit, d'ici 2015, l'acquisition de 20 000 hectares de zones humides particulièrement menacées, par le conservatoire du littoral et les agences de l'eau. En 2009, 6 600 hectares ont déjà été acquis.

Environnement France - 24-02-2011